

Décision

Générale

colonial

Décision n° 159 Personnel indigène

n° 159

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Commis auxiliaire des douanes ISMAIL IERSI. en disponibilité sans solde d'un an depuis le 1er mars 1942, est réintégré dans son emploi, en mêmes qualité et traitement, à compter du 15 février 1943. Le nommé MOHAMED MOKBEL est en gagé en qualité de commis auxiliaire des douanes au salaire mensuel de Huit cents francs 800,00 à compter du 15 février 1943 en remplacement numérique d'un agent en disponibilité.